

# NOTICE DE MONTAGE ET D 'UTILISATION

ECHAFAUDAGE ROULANT ALUMINIUM

## *Série PA modèle PAP*

Conformité Décret 2004-924



**Hauteur maxi  
(intérieur) :**

Plateau 12 m

Travail 14 m

**Charge admissible  
par plancher :**

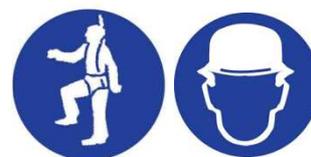
150kg/m<sup>2</sup> dans la limite  
de 800 kg

**Surface de travail**

2,00 x 2,00 m

2,50 x 2,50 m

3,00 x 3,00 m



**PAP**

avec système sécurisé  
et échelle d'accès fixe intégrée

# CONSIGNES D'UTILISATION

Le montage et l'utilisation de l'échafaudage ne peuvent être faits que par des personnes familiarisées avec les présentes instructions de montage et d'utilisation. Il est indispensable de suivre strictement ces instructions.

Le montage et le démontage doivent être faits de préférence par 2 monteurs correctement équipés.

## ZONE DE TRAVAIL :

- Ne pas s'approcher de conducteurs nus sous tension.
- Les échafaudages ne peuvent pas être en contact avec des liquides et gaz agressifs.
- Interdire l'accès de l'échafaudage au public
- Baliser la zone d'implantation de l'échafaudage en cas de circulation de véhicules ou d'engins
- Lorsque l'échafaudage roulant reste sans surveillance il est conseillé de l'ancrer

## CONTRÔLES A EFFECTUER AVANT UTILISATION :

- Vérifier que l'échafaudage est monté correctement et complètement selon les instructions.
- Vérifier que l'échafaudage roulant est monté verticalement (tolérance : 1 %) sinon le régler.
- Avant utilisation de l'échafaudage toutes les pièces qui le composent - particulièrement les croisillons, garde corps, longerons, jambes de force et plateaux - doivent être examinées afin de garantir un montage et un verrouillage correct.
- L'accès à l'échafaudage ne peut se faire qu'après contrôle, toutes les précautions nécessaires contre un déplacement accidentel de l'échafaudage doivent être prises, comme par exemple les vérifications du blocage des roues, du positionnement des stabilisateurs, ceci est également valable pendant le montage.
- Lors des travaux en position normale les stabilisateurs doivent être correctement en appui. Lors des travaux en façade où les stabilisateurs ne sont pas en appui, l'échafaudage doit être ancré au mur.
- Vérifier que des modifications de l'environnement n'influencent pas l'utilisation en sécurité de l'échafaudage.
- Respecter les charges admissibles sur les plateaux et la structure.
- Les forces horizontales ne doivent pas dépasser 30 kg.
- Vent limite avec stabilisateurs = 45 Km/h ( force 6 sur l'échelle de Beaufort ) ; au delà amarrer l'échafaudage.

## VERIFICATIONS :

- Vérifier les pièces avant chaque montage et particulièrement :
  - les bandages et les freins des roues
  - les colliers de fixation des stabilisateurs
  - les crochets des plateaux
  - les dispositifs de sécurité
- Il faudra tenir en considération les charges horizontales pour les cas indiqués ci-dessous qui pourraient entraîner le renversement de l'échafaudage.
  - En cas de travaux à des constructions avoisinantes effectués à partir d'échafaudages roulants
  - En cas de charges additionnelles de vent ( par exemple : effet de tunnel des bâtiments non couvert ou aux coins des bâtiments )

## CONSIGNES DE SECURITE

### IL EST INTERDIT :

- D'utiliser une potence .
- De bâcher un échafaudage roulant même partiellement.
- D'utiliser des composants autres que ceux indiqués dans la nomenclature.
- D'établir un pont entre un bâtiment et un échafaudage ou entre 2 échafaudages.
- D'accéder au plateau par l'extérieur de l'échafaudage.
- De sauter sur les planchers.
- D'utiliser un échafaudage qui n'a pas été monté selon les instructions de la notice
- De se pencher par dessus le garde corps.
- De se servir d'un échafaudage roulant de tour escalier pour accéder de celle-ci à une autre construction.
- D'augmenter la hauteur du plateau de travail moyennant des échelles, des caisses ou autres ustensiles
- De mettre ou d'utiliser des dispositifs de levage

Les travaux ne sont permis que sur le plateau de travail. Il est interdit de charger ou de travailler à la fois sur plusieurs plateaux.

La conformité du montage doit être vérifiée par le responsable de la sécurité sur le chantier nommé par le chef d'entreprise

Les vérifications porteront sur :

- les appuis
- le montage
- l'environnement.



## CONSIGNES DE DEPLACEMENT

- Les roulants ne doivent être déplacés que manuellement et sur un sol solide, de niveau, et sans obstacle au sol ou aérien . La vitesse normale de marche d'un homme ne doit pas être dépassée pendant le déplacement.
- Il est interdit de déplacer l'échafaudage lorsque du personnel se trouve sur celui-ci.
- Avant le déplacement, les pièces non fixes telles que outils, etc..., doivent être enlevées.
- L'échafaudage ne peut être déplacé que dans le sens de la longueur et jamais en diagonal.
- La pente maxi au sol ne doit pas excéder 3 %.
- Ne jamais tracter un échafaudage roulant avec un véhicule moteur.
- Ne pas déplacer l'échafaudage roulant avec un vent supérieur à 45 Km/h ( 12m/s ).
- Conserver les stabilisateurs fixés sur l'échafaudage roulant pendant le déplacement (avec un minimum de jeu entre le sol et le sabot ).
- Le sol sur lequel l'échafaudage roulant se déplace doit être capable de supporter les descentes de charge.
- Pour les terrains meubles prévoir un chemin de roulement.
- Il est interdit de déplacer un échafaudage roulant lorsque du personnel ou du matériel se trouve sur celui-ci.
- L'échafaudage ne peut être soulevé ni à la grue ni par un pont roulant.

## VERIFICATIONS ET STOCKAGE

- Est à changer toute pièce ayant subi :
  - des fissures
  - des perçages
  - une déformation permanente
  - ou tout autre défaut
- Après utilisation les composants doivent être nettoyés (nettoyeur haute pression).
- Examiner toutes les pièces telles que 1/2 coquilles crochets visseries etc... Les pièces endommagées doivent être systématiquement changées .
- Le stockage et le transport doivent être faits dans de bonnes conditions :
  - Ne pas jeter les éléments.
  - Ne pas charger par dessus avec du matériel étranger .
  - Ne pas mettre en contact avec un environnement tel que terre et autres influences agressives.
  - Bien les stocker à plat.
- Article 139 du décret du 8 janvier 1965 : Un examen est à prévoir tous les 3 mois. Le résultat doit être consigné dans le registre de sécurité.

## CARACTERISTIQUES

**Accès au plateau de travail :** Par l'intérieur de la structure avec plateau intermédiaire  
maxi tous les 3 m

**Échafaudage classe 2 :** Charge maxi admissible par plancher 150 kg/m<sup>2</sup> dans la  
limite de 800 kg.

**Hauteur maxi du plateau :** 8 m (extérieur) 12m (intérieur) hauteur de travail 10 m  
(intérieur) à 14m (extérieur)

**Limite maxi au vent :** 45 km/h

**Roues :** Ø 200 mm

**Dimension hors tout :**

Base :	Longueur	2 m- 2,5 m-3m
	Largeur	2 m- 2,5 m-3m

Avec stabilisateurs Selon hauteur

<div style="text-align: center;"><b>PAP</b></div> <div style="text-align: center;"><b>2 m x 2 m</b></div>																				
				PCBE 200	PCB 200	RPA 200R	PC 200	FCV 200	PAD 200	RDPA 200	PF 200	PF 200-680	PFT 200	PLPA 200	EA 2	EA 1	ST 400	PRP 200 A	PRP 200 B	
		Tarif HT	Kg	Cadre de base avec échelle Cadre de base Roue Ø 200 sur pied réglable Cadre standard Contreventement Diagonale verticale Diagonale horizontale Plateau standard Plateau standard Plateau trappe 2m Plinthes Alu 2m Echelle simple 2m Echelle simple 1m Stabilisateur de 4 m Plateau repos protégé 2 m A Plateau repos protégé 2 m B																
PA 0220	4,30 m	2,30 m	191	6 712 €	1	1	4	4	4	1	1	1	1	4	1					
PA 0320	5,30 m	3,30 m	219	8 225 €	1	1	4	6	4	4	2	1	1	4	1					
PAP 0320	5,30 m	3,30 m	260	9 329 €	1	1	4	6	4	4	2	1	1	4	1					
PAP 0420	6,30 m	4,30 m	329	9 847 €	1	1	4	8	5	5	2	1	1	4	1	1				
PAP 0520	7,30 m	5,30 m	378	10 659 €	1	1	4	10	4	8	2	1	1	4	2		4	1	1	
PAP 0620	8,30 m	6,30 m	448	11 683 €	1	1	4	12	5	9	2	1	1	4	2	1	4	2	1	
PAP 0720	9,30 m	7,30 m	476	11 952 €	1	1	4	14	4	12	3	1	1	4	3		4	1	2	
PAP 0820	10,30 m	8,30 m	545	12 870 €	1	1	4	16	5	13	3	1	1	4	3	1	4	2	2	
PAP 0920	11,30 m	9,30 m	572	13 361 €	1	1	4	18	4	16	3	1	1	4	4		4	1	3	
PAP 1020	12,30 m	10,30 m	643	14 365 €	1	1	4	20	5	17	4	1	1	4	4	1	4	2	3	
PAP 1120	13,30 m	11,30 m	669	15 042 €	1	1	4	22	4	20	4	1	1	4	5		4	1	4	
PAP 1220	14,30 m	12,30 m	739	16 046 €	1	1	4	24	5	21	4	1	1	4	5	1	4	2	4	
PU H.T €					19,80	13,00	6,40	8,40	7,00	2,20	1,97	15,20	16,60	15,30	4,50	4,30	2,50	5,70	40,80	49,00
Kg																				

<div style="text-align: center;"><b>PAP</b></div> <div style="text-align: center;"><b>2,5 m x 2,5</b></div>																				
				PCBE 250	PCB 250	RPA 200R	PC 250	FCV 250	PAD 250	RDPA 250	PF 250	PF 250-560	PFT 250	PLPA 250	EA 2	EA 1	ST 400	PRP 250 A	PRP 250 B	
		Tarif HT	Kg	Cadre de base avec échelle Cadre de base Roue Ø 200 sur pied réglable Cadre standard Contreventement Diagonale verticale Diagonale horizontale Plateau standard Plateau standard Plateau trappe 2,5m Plinthes Alu 2,5m Echelle simple 2m Echelle simple 1m Stabilisateur de 4 m Plateau repos protégé 2,5 m A Plateau repos protégé 2,5 m B																
PA 0225	4,30 m	2,30 m	232	6 847 €	1	1	4	4	4	1	2	1	1	4	1					
PA 0325	5,30 m	3,30 m	263	8 360 €	1	1	4	6	4	4	2	2	1	1	4	1				
PAP 0325	5,30 m	3,30 m	310	9 464 €	1	1	4	6	4	4	2	2	1	1	4	1			1	
PAP 0425	6,30 m	4,30 m	389	10 468 €	1	1	4	8	5	5	2	2	1	1	4	1	1		2	
PAP 0525	7,30 m	5,30 m	418	11 280 €	1	1	4	10	4	8	2	2	1	1	4	2		1	1	
PAP 0625	8,30 m	6,30 m	497	12 284 €	1	1	4	12	5	9	2	2	1	1	4	2	1	4	1	
PAP 0725	9,30 m	7,30 m	551	13 288 €	1	1	4	14	4	12	3	2	1	1	4	3		4	1	
PAP 0825	10,30 m	8,30 m	630	14 292 €	1	1	4	16	5	13	3	2	1	1	4	3	1	4	2	
PAP 0925	11,30 m	9,30 m	659	15 005 €	1	1	4	18	4	16	3	2	1	1	4	4		4	1	
PAP 1025	12,30 m	10,30 m	740	16 009 €	1	1	4	20	5	17	4	2	1	1	4	4	1	4	2	
PAP 1125	13,30 m	11,30 m	769	16 722 €	1	1	4	22	4	20	4	2	1	1	4	5		4	1	
PAP 1225	14,30 m	12,30 m	848	17 726 €	1	1	4	24	5	21	4	2	1	1	4	5	1	4	2	
PU H.T €					20,20	14,60	6,40	9,40	8,00	2,40	2,44	18,60	17,70	18,70	5,40	4,30	2,50	5,70	47,20	56,30
Kg																				

<div style="text-align: center;"><b>PAP</b></div> <div style="text-align: center;"><b>3 m x 3 m</b></div>																				
				PCBE 300	PCB 300	RPA 200R	PC 300	FCV 300	PAD 300	RDPA 300	PF 300	PF 300-450	PFT 300	PLPA 300	EA 2	EA 1	ST 400	PRP 300 A	PRP 300 B	
		Tarif HT	Kg	Cadre de base avec échelle Cadre de base Roue Ø 200 sur pied réglable Cadre standard Contreventement Diagonale verticale Diagonale horizontale Plateau standard Plateau standard Plateau trappe 3m Plinthes Alu 3m Echelle simple 2m Echelle simple 1m Stabilisateur de 4 m Plateau repos protégé 3 m A Plateau repos protégé 3 m B																
PA 0230	4,30 m	2,30 m	279	6 546 €	1	1	4	4	4	1	3	1	1	4	1					
PA 0330	5,30 m	3,30 m	314	7 447 €	1	1	4	6	4	4	2	3	1	1	4	1				
PAP 0330	5,30 m	3,30 m	370	8 621 €	1	1	4	6	4	4	2	3	1	1	4	1			1	
PAP 0430	6,30 m	4,30 m	460	10 668 €	1	1	4	8	5	5	2	3	1	1	4	1	1		2	
PAP 0530	7,30 m	5,30 m	490	11 271 €	1	1	4	10	4	8	2	3	1	1	4	2		1	1	
PAP 0630	8,30 m	6,30 m	580	13 318 €	1	1	4	12	5	9	2	3	1	1	4	2	1	4	1	
PAP 0730	9,30 m	7,30 m	613	14 010 €	1	1	4	14	4	12	3	3	1	1	4	3		1	2	
PAP 0830	10,30 m	8,30 m	704	16 057 €	1	1	4	16	5	13	3	3	1	1	4	3	1	4	2	
PAP 0930	11,30 m	9,30 m	734	16 660 €	1	1	4	18	4	16	3	3	1	1	4	4		1	3	
PAP 1030	12,30 m	10,30 m	850	19 428 €	1	1	4	20	5	17	4	3	1	1	4	4	1	4	2	
PAP 1130	13,30 m	11,30 m	880	20 031 €	1	1	4	22	4	20	4	3	1	1	4	5		4	1	
PAP 1230	14,30 m	12,30 m	971	22 078 €	1	1	4	24	5	21	4	3	1	1	4	5	1	4	2	
PAP 1330	15,30 m	13,30 m	1004	22 769 €	1	1	4	26	4	24	5	3	1	1	4	6		4	1	
PAP 1430	16,30 m	14,30 m	1094	24 817 €	1	1	4	28	5	25	5	3	1	1	4	6	1	4	2	
PU H.T €					595	439	210	278	228	75	84	427	327	469	179	107	60	106	1237	1272
Kg					21,80	15,90	6,40	10,30	9,10	2,80	2,90	21,90	18,10	22,10	6,30	4,50	2,50	5,70	55,40	63,60

# INSTRUCTIONS DE MONTAGE ET D 'UTILISATION



- *Le montage le démontage et l 'utilisation des échafaudages roulants ne peuvent être faits que par des personnes formées aux instructions de montage et d 'utilisation.*
- *Les éléments endommagés, défectueux ou de marques différentes ne doivent jamais être utilisés.*

## MONTAGE DE LA BASE

- Fixer le contreventement sur le cadre de base (fig. 1)
- Verrouiller à l 'aide de la clé rouge
- Fixer le contreventement sur la 2ème échelle (fig.2)
- Fermer le cadre à l 'aide du 2ème contreventement ( fig.2a )



## MISE A NIVEAU

- Faire un 1er réglage à l'aide de la goupille (fig. 3) puis affiner le réglage à l'aide du pas de vis ( fig. 3a )



- *L 'opérateur doit s 'assurer que l 'échafaudage soit monté sur une surface plane , capable de supporter le poids de la structure chargée et qu 'il soit bien monté verticalement.*



- *Les pieds réglables servent uniquement aux rattrapages des faux niveaux.*



Fixer l'échelle à l'aide des goupilles à ressort ( fig.4 )

Équerrer les embases avec les contreventements ( fig. 5 )



# MONTAGE DU PREMIER NIVEAU Pour les hauteurs impaires (3-6-9-11 m)



Mettre en place les diagonales horizontales RDPA et les verrouiller ( fig.6 et 6a )

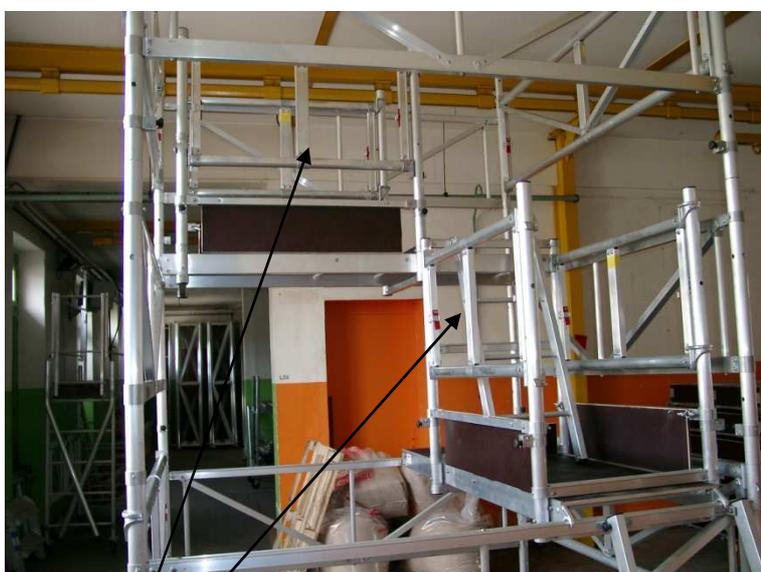
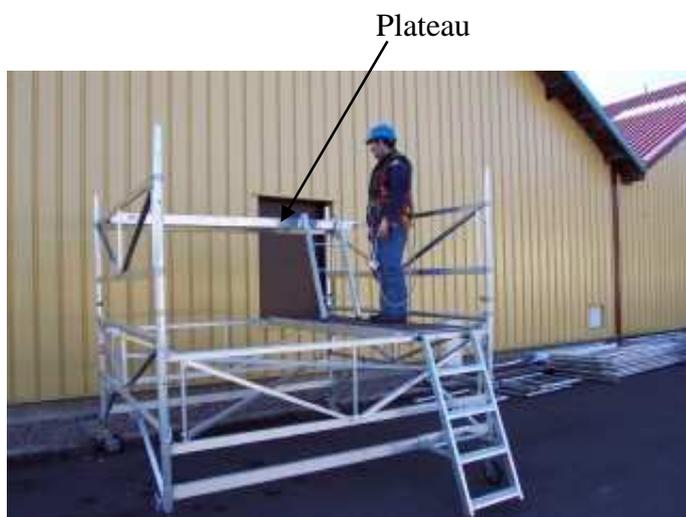


Positionner le 1er plateau dans l'axe de l'escalier d'accès ( fig. 7 )  
Emboîter les cadres ( fig 7a ) puis contrôler le verrouillage ( fig.7b )  
Installer les garde corps et continuer le montage( fig 7c )  
Mettre en place les diagonales en les inversant de sens de chaque coté



## MONTAGE POUR LES HAUTEURS PAIRES ( 2-4-6-8-10 m )

Pour le montage des hauteurs plateau paires ( 2-4-6-8-10 m ) le 2ème plateau perpendiculaire au 1er plateau



Pour les garde corps du 1er et 2ème plateau utiliser les garde corps courts

La suite du montage se fait comme pour les hauteurs impaires les plateaux sont placés tous les 2 m les uns-au-dessus des autres



Mettre en place 2 plateaux pour le montage ( fig. 8 et 8 a )  
Continuer le montage des cadres et des diagonales ( fig.9 )



Installer les garde corps sur  
le plateau d'accès ( fig 10 et 10a )  
Positionner les plinthes puis les  
verrouiller ( fig. 10c et 10d )



# MONTAGE DU PLATEAU DE TRAVAIL



Pour le plateau de travail mettre en place le plateau à trappe au-dessus du plateau inférieur  
Puis positionner les autres plateaux ( fig 11 et 11 a )  
Mettre les garde corps ( fig 12 et 12a )



Terminer le montage de la tour avec les plinthes ( fig.13 et 13a )





## GARANTIE

Nos échafaudages sont garantis 5 ans contre tout vice de fabrication, à partir de la date de facturation du fabricant. La garantie commence avec le jour de l'achat (date de facture).

La garantie de notre matériel se limite à l'échange pur et simple des pièces reconnues défectueuses en nos usines.

La garantie ne s'applique pas :

- aux détériorations dues au mauvais montage ou au non respect de la présente notice
- aux matériels ayant subis des transformations, réparations ou modifications par des tiers
- aux pièces d'usure normal
- aux pièces qui ne sont pas d'origine

## CONDITION DE GARANTIE

Nous déclinons toute responsabilité pour les échafaudages qui ne seront pas : -  
- montés et utilisés selon les prescriptions de ce manuel  
- exclusivement constitués des pièces originales